



Le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle est une priorité du ministère de l'Éducation nationale visant à garantir à chaque élève un parcours culturel tout au long de sa scolarité.
Les actions menées dans les écoles doivent être recensées afin d'assurer le suivi de ce parcours.

ADAGE est l'outil utilisé pour déclarer et suivre les actions culturelles réalisées avec les élèves. Il est important de le compléter chaque année afin que l'élève ait une trace de son parcours dans sa scolarité.

Onglet statistique permettant de visualiser des données chiffrées sur les projets EAC et la participation des élèves.

ADAGE est à renseigner **chaque année avant la fin de l'année scolaire.**

Pour compléter ADAGE, il y a trois onglets :



Chorales, classes à horaires aménagés et classes orchestre



Onglet pour renseigner essentiellement les chorales à l'initiative des écoles

3



Appels à projets et dispositifs

[En savoir plus](#)

Onglet pour renseigner les actions menées dans le cadre d'Appels à projets artistiques et culturels s'appuyant sur les 3 piliers, mais aussi :

- Rentrée en musique
- Intervenant musique école - Meuse
- École et cinéma
- Lire et faire lire
- Les nuits de la lecture
- Les champions de la lecture
- Quart d'heure lecture ...

Vérifier dans le menu déroulant avant d'inscrire dans autre projet

2



Autres projets

[En savoir plus](#)

Onglet pour renseigner toutes les autres actions et événements culturels menés dans le cadre de l'art et la culture d'ordre exceptionnel au sein de votre école



- Compléter ADAGE en conseil des maîtres permet d'être au plus prêt de ce qui est réellement mis en œuvre dans chaque classe.

- Afficher la charte de l'éducation artistique et culturelle pour valoriser votre engagement



Les 3 piliers du PEAC



[Guide pour la mise en œuvre du PEAC](#)

Les conseillères pédagogiques sont disponibles pour vous accompagner dans vos démarches.
N'hésitez pas à les contacter : emeline.colardelle@ac-nancy-metz.fr et isabelle.chiodo@ac-nancy-metz.fr